



MAIRIE

DE

VINZIER

1 Place de la Mairie
74500 VINZIER



Téléphone

04 50 73 61 19



Fax

04 50 73 66 49



Courriel

mairie@vinzier.com



Site

vinzier.com

Siret Commune de Vinzier
217403088 00016

Réglementation de la circulation
Sur le Chemin de Chaux
Et le Chemin des Bandés
Du 10 au 25 avril 2023

Le Maire de la Commune de VINZIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants et L. 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie), approuvée par l'arrêté du 7 Juin 1977 ;

Vu la demande de l'entreprise Fh-Telecom, 8 rue du Vorlat, 69290 Saint-Genis-les-Ollières, pour effectuer des travaux de réparation de fourreaux pour Orange.

ARRÊTE

Article 1^{er} La circulation se fera sous alternat par feu tricolore, la vitesse sera limitée à 30km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits sauf véhicule de chantier,
Sur le chemin de Chaux à hauteur du 68
Et chemin des Bandés à hauteur du 325
Du 10 au 25 avril 2023

Article 2 La signalisation et le balisage nécessaires seront assurés par l'entreprise Fh-Telecom

Article 3 Ampliation du présent Arrêté sera transmise à la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS, au CPI du Haut Gavot, à l'entreprise Fh-Telecom et affichée en Mairie.

Fait à Vinzier, le 30 mars 2023

Le Maire,
Marie-Pierre GIRARD



Marie-Pierre GIRARD – Maire : Auteur de l'acte

Publié sur le site internet de la commune le :
le 31 mars 2023